

Parents

Le journal du

RIPAME

de la communauté
de communes
Saint-Méen Montauban

Relais
intercommunal

Assistants maternels

Enfants

Déc. 2016 > mars 2017 **N°1**

AGENDA

ATELIERS BÉBÉ GYM

animés par Philippe Babin, éducateur sportif,
au Crouais. Inscription auprès de l'antenne
du Ripame à Saint-Méen-le-Grand

- Jeudis 12, 19, 26 janvier

ATELIER ARTS PLASTIQUES

animé par Séverine Robert, plasticienne.
Inscription auprès de l'antenne du
Ripame à Saint-Méen-le-Grand

- Lundi 23 janvier : à St-Maugan
- Lundi 27 février : à Muël
- Mercredi 8 mars : à Saint-Onen-la-Chapelle
- Lundi 27 mars : à Quédillac

ATELIER ARTS PLASTIQUES ASSISTANTS MATERNELS

animé par Séverine Robert, plasticienne.
Inscription auprès de l'antenne du
Ripame à Saint-Méen-le-Grand

Lundi 27 février et Lundi 27
mars à St-Méen-le-Grand

-19h : à l'espace jeux de St-Méen
le-Grand

CONFÉRENCE-DÉBAT

animé par Monica Mejia, psychologue
clinicienne. Inscription au 02 99 61 74 18

Mardi 28 février - 20h : thème
« L'estime de soi du jeune enfant »
- Boisgervilly

FORMATION avec Bretagne Compétences.

Inscription auprès de l'une des deux
antennes du RIPAME

Premier semestre 2017 :

« favoriser la relation avec les
enfants et leur famille »

FOCUS SUR...

Rappel des missions du RIPAME

Le Relais Intercommunal
Parents Assistants Maternels
Enfants est un service gratuit
d'information, d'accompagne-
ment et d'animation.

Il s'adresse aux parents afin de les
informer sur les différents modes
d'accueil, les accompagner dans leur
recherche et dans les démarches
administratives.

Il s'adresse aux assistants maternels,
candidats à l'agrément et gardes d'en-
fants à domicile afin de les renseigner
sur leur métier et leur statut.

Le RIPAME offre également un cadre
de rencontres et d'échanges de

pratiques professionnelles.

L'équipe du RIPAME est constituée
de 3 animatrices. Christelle Auclair
et Raïssa Advise-Desruisseaux
sur l'antenne de la communauté
de communes à Montauban-de-
Bretagne et Hélène Langlais sur
l'antenne Familles Rurales à St-Méen-
le-Grand

Depuis septembre 2016, les 2
antennes du RIPAME vous proposent
de nouvelles permanences.

FERMETURE DU RIPAME

du 26 décembre 2016
au 02 janvier 2017

Les animatrices du RIPAME vous accueillent au téléphone ou sur rendez-vous.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	
matin			9h-12h30 Accueil sur RDV Saint-Méen*			9h30-13h Accueil sur RDV (1 fois par mois) Saint-Méen*	
après-midi	13h30-17h Accueil sur RDV Saint-Méen*	13h30-18h30 Permanence téléphonique et accueil sur RDV Saint-Méen	14h-17h Permanence téléphonique et accueil sur RDV Boisgervilly 1 ^{er} mardi du mois Landujan 4 ^e mardi du mois	14h-18h30 Permanence téléphonique et accueil sur RDV Montauban	14h-17h Accueil sur RDV Médreac 2 ^e jeudi du mois St-Uniac 3 ^e jeudi du mois	13h30-17h Permanence téléphonique et accueil sur RDV Irodouër	13h30-17h Accueil sur RDV Saint-Méen*

* Possibilité de rendez-vous dans d'autres communes selon les jours.

CONTACT ANTENNES

• SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Familles Rurales - 4, rue de Merdrignac

Tél. : 09 62 12 87 40 - mail : ripame.stmeen@orange.fr

• MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Communauté de communes - Manoir de la Ville Cotterel
46, rue de St-Malo

Tél. : 02 99 61 74 14 - mail : ripame@stmeen-montauban.fr

Bléruais • Boisgervilly • Gaël • Irodouër • La Chapelle-du-Lou-du-Lac • Landujan •
Le Crouais • Médreac • Montauban-de-Bretagne • Muël • Quédillac • St-Malon-sur-Mel •
St-Maugan • St-Méen-le-Grand • St-M'Hervon • St-Onen-la-Chapelle • St-Pern • St-Uniac



Bernard Piedvache
Président de la Communauté de
communes Saint-Méen Montauban

Le RIPAME est un véritable vecteur d'informations, d'échanges, de rencontres et de mise en réseau entre les différents acteurs de l'accueil des jeunes enfants. L'édition d'un journal spécifique va permettre de renforcer et de faciliter l'accompagnement de chacun au travers des différentes réglementations et des diverses démarches nécessaires. Il va également permettre de faire part de réflexions, de témoignages pour mieux appréhender le quotidien de chacun.

Bon vent à cette nouvelle parution et félicitations à cette heureuse initiative.

LES ENFANTS NOUS FONT PARLER

Les pleurs du nourrisson

Les pleurs sont en premier lieu, un important moyen de communication des bébés.

Ils jouent un rôle crucial pour la survie, la santé et le sain développement de l'enfant. Selon Aletha Solter, ils ont un effet thérapeutique.

Les longues périodes de pleurs, leur intensité et leur répétition sont normales et communes à tous les enfants de la planète, sans distinction.

Durant les trois premiers mois, les pleurs, très fréquents chez le nourrisson, déroutent de nombreux parents. En effet, ils restent souvent inexpliqués, sans raison apparente et peuvent durer « longtemps » même avec d'excellents soins. Après cinq mois, les périodes de pleurs prennent « sens », elles sont moins fréquentes et moins longues.

Bien en saisir les différentes subtilités est la clé d'une réponse efficace aux besoins de l'enfant et du soulagement de bien des parents.

Les causes physiologie

- Moins de 5 % des nourrissons présentent des preuves de maladie organique qui aiderait à expliquer

le niveau élevé des pleurs (reflux gastro œsophagien, allergie alimentaire...). Concernant les très connues « coliques », il n'y a pas de corrélation avérée entre les pleurs, les coliques et des soins de qualité.

- Les pleurs peuvent être les symptômes de pathologies qui nécessitent un diagnostic médical.

Plusieurs émotions apparaissent pour l'adulte face aux pleurs

- Frustration
- Souffrance avec la culpabilité en se demandant s'il réussit à répondre positivement aux besoins de l'enfant.
- Impuissance, irritabilité. Parfois et dans des cas minoritaires (détresse familiale, pathologie des parents) ou lorsque la mère est en dépression post-partum, un sentiment de persécution peut apparaître et amener au syndrome du bébé secoué.

Comprendre et interpréter correctement les pleurs du nourrisson nécessite du temps et de la disponibilité. Développer une attitude sécurisante d'acceptation des pleurs avec une grande tolérance est un travail important. Cela nécessite une réelle démarche volontaire de modification



✚ LE RENOUELEMENT D'AGRÉMENT POUR UN ASSISTANT MATERNEL

L'agrément a une validité de 5 ans. Dans l'année qui précède la date d'échéance de l'agrément, le Président du Conseil départemental envoie un courrier à l'assistant maternel en indiquant qu'il doit présenter une demande de renouvellement trois mois au moins avant la date d'échéance, s'il entend continuer à bénéficier de cet agrément. Le formulaire CERFA est joint au courrier. Pour renouveler son agrément, l'assistant maternel doit

avoir suivi sa formation obligatoire en totalité. Un professionnel de la mission agrément organisera une visite pour évaluer l'assistant maternel et donnera son avis sur le renouvellement.

http://www.assistantsmaternels35.fr/dyn/photos/visuel_pdf/guidepratiqueasmat-g-pec-0713-004.pdf

Attention, aucun retard de remise de dossier ne sera toléré. Dans ce cas le professionnel a un retrait d'agrément et devra effectuer une première demande d'agrément, incluant la formation initiale.

✚ PARENTS, VOUS RECHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL ?

N'hésitez pas à contacter le RIPAME pour tous renseignements sur les

modes d'accueil de votre territoire.

Vous pouvez aussi consulter le site www.mon-enfant.fr/web/guest ou www.assistantsmaternels35.fr/vous-etes-parent.html qui vous aideront également dans vos démarches.

✚ « LOI TRAVAIL » : CE QUI CONCERNE LES ASSISTANTS MATERNELS

Quelles sont les conséquences pour les assistant(e)s maternel(le)s de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels qui a été promulguée le 9 août dernier ?

>ARTICLE L3142-4 du Code du travail

Quelles nouvelles dispositions qui s'appliquent entre autres aux assistant(e)s maternel(le)s :



de la représentation des pleurs et des besoins exprimés.

Aletha Solter développe l'idée que le pleure crée une stimulation phy-

siologique suivie d'une profonde relaxation. L'équilibre émotionnel de l'enfant se trouve alors renforcé. Le parent ou son substitut accroît alors la confiance dans l'enfant à trouver son propre chemin de résolution de conflit interne. L'adulte peut alors se détacher du pleur, s'en sentir moins responsable, et développe ainsi une meilleure confiance en lui dans son rôle de parent

Pour E. Binet, les pleurs du soir sont

en réalité une formidable occasion pour le bébé de trouver en ses parents, pour reprendre une expression de « Bowlby », les compagnons les plus dignes de confiance » comme figures d'attachement.

Accompagner les enfants dans leurs pleurs tout en adaptant notre attitude serait la formule gagnant-gagnant pour trouver le chemin d'une relation de qualité et de confiance.

POUR ALLER PLUS LOIN

CET ARTICLE FAIT RÉFÉRENCE À :

« **Pleurs et colères des enfants et des bébés** », Aletha Solter, éditions Jouvence.

D'après l'auteur, les pleurs sont « un mécanisme naturel de soulagement du stress, qui permet aux enfants de se remettre des effets d'expériences effrayantes ou frustrantes vécues antérieurement ». L'affirmation de ce besoin fondamental de l'enfant implique par conséquent le respect de ces larmes et rejette donc le comportement habituel qui vise à vouloir calmer l'enfant à tout prix.

Que faire quand bébé pleure ? : Vivre avec un bébé aux besoins intenses, Sears Williams, Ligue Internationale La Lèche - 2000.

Que faites-vous lorsque votre bébé pleure, surtout lorsqu'il continue de pleurer même si vous l'avez nourri, qu'il a fait son rot, que vous le promenez dans vos bras, le bercez et le dorlottez ? Vous trouverez dans ce livre soutien et conseils pratiques pour savoir que faire quand bébé pleure.

« **Au cœur des émotions de l'enfant** », Isabelle Filliozat, poche marabout.

« **10 astuces de parents pour calmer un bébé qui pleure** », Emmanuelle Paroissien, 2006.

« **Pleurs du soir... espoir** » par E. Binet, *La revue des entretiens de Bichat* ? octobre 2007, vol 8, N°42, p20-26.

« **Les pleurs de la petite enfance : une question d'attachement ? Éclairages théoriques (1/2)** », *Métiers de la petite enfance*, n°212-213, 2014, p 31-35.

« **Les pleurs de la petite enfance : une question d'attachement ? Impacts et accompagnements (2/2)** », *Métiers de la petite enfance*, n°214, 2014, p 22-25

« **Les spasmes du sanglot** », *Métiers de la petite enfance*, n°197, mai 2013, p 22-25.

SITES INTERNET :

www.enfant-encyclopedie.com

www.excellence-jeunesenfants.ca

- 5 jours pour le décès d'un enfant (au lieu de 2)
- 3 jours pour le décès du conjoint, partenaire de PACS ou concubin (au lieu de 2)
- 3 jours pour le décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère... (au lieu de 2)
- S'y ajoute, pour les seul(e) assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers, un jour pour le décès d'un grand-père ou d'une grand-mère, conformément à la convention collective.

Assistantes maternelles magazine n°137
- octobre 2016

>COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Toute personne occupant un emploi ou en recherche d'emploi bénéficiera

d'un compte personnel d'activité. Il sera constitué :

- du compte personnel de formation (CPF) en place depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- du compte personnel de prévention de la pénibilité, déployé depuis le début de l'année ;
- le compte d'engagement citoyen, créé par la présente loi et qui recensera, à l'initiative de son titulaire, les activités bénévoles ou de volontariat que celui-ci exerce et qui ouvriront droit sous certaines conditions à l'inscription d'heures de formation sur le CPF.

>ARTICLE L3141-8 du Code du travail

Les salariés de moins de vingt et un ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge.

Ce congé est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas six jours. Les salariés âgés de vingt et un ans au moins à la date précitée bénéficient également de deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congé supplémentaires et des jours de congé annuel puisse excéder la durée maximale du congé annuel prévu à l'article L. 3141-3. Est réputé enfant à charge l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de quinze ans au 30 avril de l'année en cours et tout enfant sans condition d'âge dès lors qu'il vit au foyer et qu'il est en situation de handicap.

EN PRATIQUE

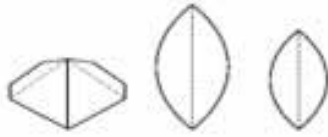
Faire un masque de carnaval

Un tuto proposé par <http://madame-citron.fr/diy-masque-de-carnaval/>



Pour le réaliser, vous aurez besoin de trois fois rien :

- Une assiette en carton colorée
- Du papier épais de couleur
- Une paille en papier décorée
- Des gommettes
- Une perforatrice grand modèle ronde (3,3 cm de diamètre)



↓
3 Colle le bec et les plumes en papier sur la base.

Pour confectionner les plumes du masque, utilise le gabarit, reporte-le sur une feuille de papier coloré et plie en deux.



→ **1** Découpe l'assiette en carton en deux parties égales de manière à former la base du masque.



↓
4 Finir la décoration du masque à l'aide de gommettes et fixe la paille sur l'envers du masque.



→ **2** À l'aide d'une perforatrice, réalise deux trous ronds au niveau des yeux.

UN BRIN DE CULTURE



« Pas de cadeau à Noël ? »

Alex Sanders Auteur/
illustrateur - 2015

Père Noël? Que viens-tu faire

maintenant, ce n'est même pas Noël? Ah, tu es venu en avance? Tu as bien changé, Père Noël, avec tes grosses pattes et ton nez pointu? tu es bizarre Père Noël...

À partir de 2 ans



7 chansons de Noël

Bayard jeunesse -
collection ma toute
petite bibliothèque
- 2013.

Que serait la fête de Noël sans chansons? « Petit papa Noël », « L'as-tu vu? », « Vive le vent », la boîte contient 7 chansons bien connues.

Dès la naissance

Gourmandise



Les petites crêpes mystérieuses

- 4 verres de lait
- 20 cl de crème liquide
- 3 œufs
- 50 g de chocolat noir
- 2 verres de farine
- 1 pincée de sel

Prix : économique - pour 8 personnes - Préparation 20 min. - Cuisson 3 min

La recette est facile à retenir : 4, 3,2,1... Sautez !

Mélangez le lait, les œufs, la farine et le sel pour la pâte à crêpe.

Faites une sauce chocolat en ajoutant la crème liquide au chocolat.

Choisissez des fruits selon la saison : pomme, poire, banane, clémentine, framboise...

Faire les crêpes ; les garnir de morceaux de fruits et de sauce chocolat, pliez, mangez !

CHANTONS NOËL

L'as-tu vu ?



L'as-tu vu, l'as-tu vu?

Ce petit bonhomme, ce petit bonhomme

L'as-tu vu, l'as-tu vu?

Ce petit bonhomme au chapeau pointu?

Il s'appelle Père Noël

Par la cheminée, par la cheminée,

Il s'appelle Père Noël

Par la cheminée, il descendra du ciel

Il apporte des joujoux,

Il en a plein sa hotte, il en a plein sa hotte,

Il apporte des joujoux,

Il en a plein sa hotte et c'est pour nous !

Pour trouver l'air > <https://www.youtube.com/watch?v=C1oB3G3FvH8>



CONTACT PETITE ENFANCE

Tél. 02 99 61 74 18 • **Mail** petite-enfance@stmeen-montauban.fr



santé
famille
retraite
services